



CENTRE de TENNIS de la VEYRE

Assemblée générale annuelle du CVT du mardi 11 mars 2025 à 19 h 30

Procès-Verbal

Notes et rédaction : D. Pires

1) Liste de présence :

Présents : 22

Excusés : 15

2) Approbation du PV de l'AG du 07.03.2023:

Le procès-verbal est approuvé sans opposition.

3) Rapports :

a) du Président. Daniel Meyer constate que la situation économique a pesé sur les comptes du club. Néanmoins, les résultats de nos comptes annuels ont été sauvés par les versements de la dernière phase de l'aide COVID et présentent ainsi un résultat légèrement positif.

Le maintien de l'infrastructure en état de fonctionnement coûte de plus en plus cher. À cause du vieillissement, le centre nécessite de plus en plus de réfections d'entretien. En 2024, nous avons effectué les travaux suivants :

- Réfection de la moquette de la halle 1 (court 1 à 4), matériel informatique divers, travaux d'entretien (peinture, remplacement de matériel vétuste, etc.).

Remerciements vont à nos employés dans l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes, de notre directrice sportive et aux tenanciers et leurs collaborateurs.

Malgré un beau succès sportif, le Comité a décidé de ne pas renouveler l'organisation du Tournoi Swiss Bowl en 2025. L'organisation compliquée (difficile de trouver des bénévoles) et le résultat financier déficitaire en sont la cause.

b) des commissions techniques et juniors. La directrice sportive, Christine Suard note de nombreux bons résultats et cite les vainqueurs et finalistes des tournois nationaux et cantonaux. Swisstennis fait régulièrement appel aux juniors du club pour représenter la Suisse romande lors de compétitions nationales. Le Tournoi international Swiss Bowl de 2024 a été un bel événement qui a rassemblé 141 joueurs de 34 pays différents. Une dizaine de nos joueurs ont pris part à cette compétition internationale et Aarav Grover a remporté sa catégorie d'âge.

Mis en discussion, les deux rapports sont adoptés sans intervention.



CENTRE de TENNIS de la VEYRE

4) Rapport du caissier et de l'organe de révision, cotisations :

Marc-Olivier Savary présente le bilan et les comptes.

Bilan

Le CVT a des liquidités pour CHF 10'000 et une valeur comptable de nos installations pour CHF 7.7 mio., ce qui peut être considéré comme une situation normale au vu de la taille de nos infrastructures. Les emprunts auprès de la BCV s'élèvent à CHF 7.2 mio., lesquels sont remboursés de CHF 130'200 par année. Les dettes fiscales s'élèvent à CHF 105'000, incluant une dette exceptionnelle de CHF 84'000 en raison de la radiation à l'assujettissement TVA.

Comptes de résultat

CHF '000	Effectif 2023	Budget 2024	Effectif 2024	Var.	Budget 2025
Produits	1 419	1 420	1 460	40	1 450
Charges de personnel	-378	-380	-417	-37	-420
Charges d'exploitation	-789	-760	-758	2	-760
EBITDA	252	280	285	5	270
Amortissements	-115	-115	-173	-58	-115
Charges financières	-161	-160	-162	-2	-130
Produits extraordinaires	0	0	83	83	0
Impôts et taxes	-18	-15	-21	-6	-20
Résultat de l'exercice	-42	-10	12	22	5

Cotisations : le Comité propose le statu quo au niveau des cotisations, malgré les augmentations de frais de fonctionnement et financiers.

Rapport de l'organe de révision : Comme les années précédentes, BfB Fidam révision SA atteste de son contrôle, réalisé selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Conclusion : « Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts. »

Comptes, budget, révision et cotisations sont mis en discussion et au vote. Marc-Olivier Savary confirme à un membre que le CVT n'a pas de fonds de rénovation et gère les améliorations des installations sur le budget annuel.

Les comptes, le budget, le rapport de l'organe de révision et l'adaptation des cotisations sont adoptés à l'unanimité.

5) Nomination du Comité :



CENTRE de TENNIS de la VEYRE

Tous les membres, Daniel Meyer, Marc-Olivier Savary, Stéphane Keck, Frédéric Chabod, Danilo Pires et Fabian Noverraz se représentent. **Ils sont réélus à l'unanimité.**

6) Nomination du Président :

Daniel Meyer, qui fait preuve d'autant d'engagement que d'entregent dans cette fonction exigeante qu'il occupe depuis 2016 est représenté. **Il est réélu par acclamations.**

7) Nomination de l'organe de révision :

La fiduciaire BfB Fidam révision SA est reconduite dans cette fonction pour un an.

8) Programme 2025 : *Christine Suard le présente en détail. Il sera sur le site et des exemplaires sont à disposition des membres.*

Quelques dates importantes :

- Le tournoi d'ouverture de la saison d'été aura lieu le samedi 26 avril.
- Saison interclubs : mai et juin
- Tournoi école de tennis : 14 et 15 juin
- 5 semaines de stage : juillet et août
- Journées de clôture : 28 et 29 septembre.

9) Propositions individuelles :

PA La Veyre-Derrey

A la demande de M. Nicolas Dubey, membre, ce point a été mis à l'ordre du jour. La parole lui est donnée. Au nom de propriétaires opposants au projet PA La Veyre-Derrey, il souhaite lancer un appel de fonds en faveur du groupement pour l'Aménagement du Pré-au-Blanc et Environs, initiateur de l'opposition au projet qui a engagé des frais importants pour le recours. M. Thierry Georges, membre et municipal de la commune de Blonay-St Léger prend la parole pour expliquer les tenants et aboutissants du projet de développement industriel PA La Veyre-Derrey. M. Claude Chevalley, ancien président du club, prend également la parole afin de clarifier quelques points concernant l'historique du club et le lien avec ce projet. Mme Laurie Willommet, municipale à Vevey, a également souhaité parler pour donner son avis sur ce projet. Le Président clôture la discussion et signifie que le Comité ne souhaite pas s'exprimer sur ce projet tant que le Tribunal Cantonal n'a pas rendu son verdict sur les oppositions en cours.

10) Propositions du Comité :

Le comité n'a pas de proposition à présenter.

11) Divers :

- Mme Laurie Willommet s'étonne du changement du système de réservation avec les invités (limité à 2). Le Président explique qu'il s'agit de la limitation du règlement.

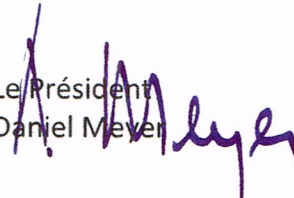


CENTRE de TENNIS de la VEYRE

- Conformément aux statuts du Club, le président ne peut exercer que 10 mandats. Mme Willommet souhaite savoir si le Comité est à la recherche d'un nouveau président, puisque le président actuel arrive au maximum des mandats en 2026. Le Comité en est conscient et confirme être à la recherche d'un nouveau président.
- Le Comité du tournoi national des cheminots remercie le Club pour la mise à disposition des courts en août pour cette organisation.

La séance est levée à 20 h 27.

Le Président
Daniel Meyer



Le secrétaire
Danilo Pires

